

L'ÉTHYLOTEST ANTI DÉMARRAGE

CONDUCTEURS D'AUTOCAR, VOUS ÊTES DES ACTEURS ESSENTIELS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LE TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS.

La sécurité des passagers constitue le cœur de votre métier. Vous savez que le moindre risque doit être écarté.

L'éthylotest anti-démarrage (EAD) vient compléter l'ensemble des dispositions prises par les pouvoirs publics en liaison avec les professionnels pour garantir un haut niveau de sécurité du transport de voyageurs. L'alcool est l'une des causes principales d'accidents sur les routes de France.

EAD : SOUFFLEZ, ROULEZ !

L'EAD : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Installé dans le poste de conduite, il est relié au système de démarrage du moteur. Avant de démarrer, le conducteur souffle dans l'appareil. Lorsque le taux est inférieur au taux légal d'alcool dans le sang, le véhicule peut démarrer. Dans le cas contraire, le véhicule est bloqué. Ce taux spécifique au transport en commun de personnes est fixé à 0,2 g/l de sang (ou 0,1 mg/l d'air expiré). Depuis le 1^{er} janvier 2010, tout autocar nouvellement immatriculé et pouvant servir au transport en commun d'enfants doit obligatoirement être équipé d'EAD. À compter du 1^{er} septembre 2015, l'ensemble du parc d'autocars devra en être équipé.

COMMENT FONCTIONNE L'EAD ?

Grâce aux embouts fournis par votre entreprise, vous devez toujours être en mesure de souffler dans l'EAD. Si le test est positif, le véhicule ne démarre pas ! Vous pouvez effectuer un second essai après un délai d'une minute. Si le test est à nouveau positif, l'EAD bloque le démarrage du véhicule pendant 30 minutes.

Vous n'avez pas à souffler systématiquement dans l'EAD après chacun des arrêts du moteur. Votre véhicule pourra redémarrer, dans un délai compris entre 15 et 30 minutes déterminé par votre entreprise.

Attention : cet appareil est très sensible. Évitez, lors de son utilisation, de manipuler des produits d'entretien alcoolisés, prenez garde à la consommation de certaines substances médicamenteuses (sirop, bain de bouche) ou de confiserie (ex. : bouchées à l'alcool). L'EAD est au service de la prévention dans l'entreprise qui doit définir ses conditions d'utilisation dans le règlement intérieur ou par note de service.

L'EAD, UNE GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE DE VOTRE PROFESSIONNALISME

L'EAD participe au climat de confiance entre vous et les usagers, et permet d'améliorer la qualité de service des entreprises.

Les données concernant votre taux d'alcool ne pourront être ni consultées ni communiquées à quiconque et notamment pas à votre employeur.

ALCOOL ET CONDUITE : CE QU'IL FAUT SAVOIR

RESTEZ VIGILANT

Il y a autant d'alcool dans un verre de bière ou de vin que dans un verre de whisky-soda, soit l'équivalent de 10g d'alcool. Ces quantités correspondent aux doses servies dans un bar.

- Chaque verre consommé fait en moyenne monter le taux d'alcool de 0,25 g/l de sang.

- L'évolution du taux d'alcool varie selon le sexe, l'âge et la corpulence de l'individu. De plus, à consommation identique, certains paramètres (l'état de santé, le degré de fatigue, une alimentation déséquilibrée, le tabagisme ou le stress) contribuent à faire augmenter l'alcoolémie.

- Un individu en bonne santé élimine de 0,10 à 0,15 g d'alcool par litre de sang en une heure. Il n'existe aucune "recette" pour éliminer l'alcool plus rapidement.



- Certains médicaments sont incompatibles avec la consommation d'alcool. Lisez attentivement la notice.

La limite légale de 0,2 g/l de sang (ou 0,1 mg/l d'air expiré) pour les conducteurs de transport en commun de personnes est inférieure au seuil applicable aux autres conducteurs (0,5 g/l de sang ou 0,25 mg/l d'air expiré). Il prend en compte le taux naturel d'une personne qui n'a pas consommé d'alcool.

SOYEZ CONSCIENT DU RISQUE

Conduire sous l'emprise d'alcool met en péril votre propre sécurité, celle de vos passagers et celle des autres usagers. Les premières perturbations sont constatées dès le premier verre et le risque est bien réel (champ visuel rétréci, perception du relief, de la profondeur et des distances modifiée, coordination des mouvements perturbée, sous-évaluation des risques et surestimation de ses capacités...).